



Fishmaster Streetfishing Junior Présentation

Créé en 2017, Le Fishmaster Streetfishing Junior est un championnat régional Île-de-France, ouvert à tous les jeunes de 8 à 17 ans quel que soit leur niveau (mais sachant pêcher au lancer ;-). Il est organisé sur le territoire ouvert du Grand Paris, par des AAPPMA de la fédération de pêche 75-92-93-94 qui souhaitent organiser une étape.

Le Fishmaster Streetfishing Junior a pour objectifs :

- de rassembler des jeunes autour du Streetfishing, littéralement « pêche de rue », une pêche sportive des carnassiers, dont la pratique est très développée dans nos milieux citadins mais peu connue du grand public,
- de partager un moment convivial et familial autour d'un loisir/Sport sain, ludique et qui participe à la préservation de l'environnement,

- Et de faire découvrir la biodiversité aquatique de nos territoires, afin de poursuivre sa préservation (le comptage des captures permet chaque année d'enrichir les inventaires scientifiques des poissons franciliens).

Règlement du Fishmaster Streetfishing Junior épreuve de Choisy le Roi - 11 juin 2022

- **Organisation** : Ce concours est coorganisé par l'AAPPMA de Choisy le Roi (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques).

- **Adresse** : chemin des bœufs – 94600 Choisy le Roi

- **Site internet** : aappmachoisyleroi.com

- **Facebook** : Aappma Choisy le Roi

- **Instagram** : aappma_choisy_le_roi

- **Plan d'accès** :

Transport en commun :

- RER D station Créteil Pompadour
- TVM station Pompadour
- RER C station Choisy le Roi + TVM

- **Coordonnées GPS** : 48.761802, 2.427880\$

- **Lieu et horaires** : l'épreuve se déroulera au parc interdépartemental des sports de Choisy le Roi sur le bassin de la plaine sud



- **Zones interdites** : en rouge les zones de réserves permanentes. La pêche y sera interdite tout au long de l'épreuve.



Règlement du Fishmaster Streetfishing Junior épreuve de Choisy le Roi - 11 juin 2022

- **Carte de pêche** : ce concours est ouvert à tous les jeunes de 8 à 17 ans en possession d'une carte de pêche de l'année en cours (Carte personne Mineur ou Carte Découverte jeunes disponible sur www.cartedepeche.fr). Le timbre supplémentaire des étangs de Choisy n'est pas obligatoire pour les participants à l'épreuve.
- **Le type de pêche autorisé** : est uniquement la pêche à l'aide de leurre artificiel (appâts naturel interdit). Concernant le matériel de pêche, le jeune doit avoir en sa possession le jour du concours : un ensemble canne moulinet adapté pour la pêche des carnassiers, une boîte de leurres et de petits outillages, une épuisette, un mètre, un appareil photo ou un smartphone et un stylo.
- **Équipe de concurrents** : La pêche des carnassiers est itinérante, par groupe de deux (ou trois) jeunes associés par tirage au sort au début de l'épreuve. Attention, les jeunes sont placés sous l'entière responsabilité de leur représentant légal, aucun membre de l'organisation ne pourra être tenu responsable de la surveillance des jeunes durant l'épreuve.
- **Contrôle des captures** : Chaque concurrent se verra remettre une fiche de contrôle qu'il devra remplir pour chaque prise, la fiche de contrôle devra être validée par les concurrents « adversaires » associés pour l'épreuve. Des commissaires seront disponibles en cas de litiges (numéros de téléphone donné en début d'épreuve selon les secteurs).
- **Respect du poisson** : Tous les poissons seront remis à l'eau après avoir été mesurés et photographiés. La remise à l'eau se fait de la façon la plus délicate que le permet l'endroit.
- **Comptage des points** :
 - **Points** : chaque carnassier sera comptabilisé pour une prise et vaudra au pêcheur une base de 1 point / 1cm correspondant à la taille du poisson, sans minima de taille. Les poissons principalement recherchés sont : la perche, le brochet, le sandre, le silure, le black-bass, le chevesne, l'aspe, l'ide mélanote et le barbeau. Tout autre poisson capturé dans les conditions réglementaires de pêche sera également comptabilisé avec la même base : 1 point / 1cm.
 - **Quotas 20** : Attention, seuls les 20 plus gros poissons capturés seront comptabilisés. Dans un souci de suivis piscicole et afin d'établir un bilan des captures, il est demandé à chaque compétiteur d'enregistrer tous les poissons capturés lors de ce concours. L'organisation se chargera de valider les 20 plus longues prises sur la feuille de comptage.
 - **Ex de calcul de points** : Pêcheur A = perche de 30cm + perche de 20cm + perche de 25cm + chevesne de 30 cm soit $30 + 20 + 25 + 30 = 105$ points - Pêcheur B : perche de 10cm + perche de 15cm + sandre de 30cm soit $10 + 15 + 30 = 55$ points.
- **Annulation du concours** : L'organisation se réserve le droit d'annuler en partie ou intégralement le concours, sans remboursement possible, si la sécurité des compétiteurs n'est plus assurée, notamment à cause de conditions climatiques extrêmes (orage, crue importante, vent fort...). En cas d'orage, si celui-ci se déclare avant le début d'une manche,

le départ peut-être retardé ou annulé. Si un orage se déclenche en cours de manche, les commissaires auront en charge d'interrompre la manche, ainsi que de rappeler les règles à respecter en matière de sécurité lors de la survenue d'orages. Soit les conditions climatiques redeviendront clémentes et la sécurité assurée, dans ce cas là, la compétition pourra reprendre, soit les conditions climatiques ou la durée restante ne seront pas satisfaisantes et la manche sera clôturée. Pour toute reprise d'une manche, il devra au moins rester une heure de pêche

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de bris ou de vol de matériels. Rappel : les jeunes participants sont sous la responsabilité de leur parents durant toute l'épreuve. Le fait de s'engager implique le respect total du présent règlement.

Complétez et retournez la fiche d'inscription, accompagnée de son règlement à l'adresse suivante : Rachel Rignault - 27 rue Théophile Ducloux - 94600 Choisy le Roi

Fiche d'Inscription - Coupe Fishmaster Juniors Choisy le Roi 2022 Règlement par chèque de 12 € à l'ordre de : «**AAPPMA Choisy le Roi**»

NOM :PRENOM :
AGE : TEL :
EMAIL : @
ADRESSE :
.....
CODE POSTAL : VILLE

Je soussigné :autorise
mon enfant :à participer à la «Coupe Fishmaster Junior Choisy le Roi 2022»,le samedi 11 juin 2022 de 13h à 17h au parc interdépartemental des sports de Choisy le Roi.

Le rendez-vous est fixé à 12h à la Marina de l'étang de plaine sud.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et l'accepte. Je suis informé que mon enfant est sous ma responsabilité pendant toute la durée de l'épreuve, en aucun cas les membres de «l'AAPPMA Choisy le Roi» ne pourront être tenus responsables de sa sécurité au bord de l'eau. Les commissaires sont présents pour surveiller l'épreuve et non se substituer à l'autorité parentale.

J'autorise mon enfant à être pris en photo dans le cadre du concours de pêche et de la remise des prix. Ces images pourront être utilisées, tout ou partie, ensemble ou séparément, sans limitation temporelle, pour la promotion de l'école de pêche ou du loisir pêche en général. En aucun cas, je ne pourrai demander de droits de reproduction ou poursuivre «l'AAPPMA Choisy le Roi» et ne pourrai les tenir responsables quant aux conséquences éventuelles liées à la diffusion de ces images.

Fait àle

Porter la mention : "lu et approuvé, bon pour accord" et signer :

